

Ecole Saint-Joseph de Bois-de-Breux
Rue de Herve 667
4030 Grivegnée
Direction : M. JB Blaise
☎ 04/365 00 82 – 0473/760690
✉ directionstjosephbdb@gmail.com
jeanbenoit.blaise@saintjosephboisdebreux.be
🌐 <http://www.saintjosephboisdebreux.be>



Liège, le 10 novembre 2023

Chers parents,

Comme vous le savez, une des nouveautés du Pacte pour un Enseignement d'Excellence concerne, à partir de cette année scolaire, le suivi de chaque enfant (de la 1^e maternelle à la 4^e primaire) durant son parcours dans le tronc commun. Les enfants de 5^e et 6^e primaire seront concernés dès les rentrées de 2024 et de 2025.

Pour atteindre cet objectif, la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré un nouvel outil : le Dossier d'Accompagnement de l'Elève, le DAccE. La fonction de celui-ci est de permettre l'identification des difficultés persistantes et de garder une trace des soutiens mis en place, de leur évaluation et des ajustements apportés.

En tant que parents, vous avez également accès au DAccE et les informations qu'il contient vous permettront de dialoguer avec l'équipe éducative, en suivant au plus près les besoins de votre enfant.

Ce dossier existe pour tout enfant scolarisé en FWB (de la M1 à la P4). Il contient les informations administratives qui le concernent et les informations relatives à son parcours scolaire.

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés persistantes et pour lesquels l'équipe éducative aura jugé nécessaire de mettre en place des actions spécifiques de différenciation et d'accompagnement personnalisé, un bilan de synthèse sera établi maximum trois fois par année scolaire : en novembre, en mars et en fin d'année scolaire. Cette année, les dates prévues sont : le 10 novembre, 15 mars et le 2 juillet.

En tant que parents, vous pouvez accéder au DAccE pour le consulter.

Vous pourrez également demander à l'école d'y introduire des documents en lien avec les apprentissages de votre enfant (rapport logopédique ou diagnostic d'un spécialiste, par exemple). Toute demande adressée à l'école peut se faire via le formulaire des demandes DAccE disponible sur le site www.enseignement.be.

Par ailleurs, vous pourrez toujours demander, au à la titulaire ou à la direction de l'école, un éclaircissement ou une correction concernant un commentaire que vous jugeriez préjudiciable pour vous ou votre enfant.

Comment accéder au DAccE ? Le plus simple est l'accès en ligne via « Mon Espace », le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (<https://monespace.fw-b.be>). Nous vous invitons donc à vous créer cet accès dès que possible. Sinon, vous pourrez également demander une copie papier à l'école.

Qu'en est-il de la protection des données personnelles ? Le DAccE respecte le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). L'accès aux données est sécurisé et personnalisé. En outre, le principe du « droit à l'oubli » est appliqué : en cas de changement d'école ou de passage à un niveau supérieur, seuls certains bilans de synthèse sont conservés. L'historique est effacé petit à petit. Les difficultés qui ont été dépassées en cours de scolarité n'apparaissent donc plus. A la fin de la scolarité obligatoire, le DAccE est archivé et plus personne n'y a accès.

Si vous avez des questions concernant ce nouvel outil, vous pouvez contacter le support DAccE par téléphone au 02/690 86 00 ou par mail : dacce.support@cfwb.be. Vous pouvez aussi consulter le site internet www.enseignement.be/dacce.

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement.

Une présentation plus complète de ce nouvel outil est disponible sur le site de l'école, derrière le menu

DAccE.

Cordialement,

M. JB Blaise, directeur